

## AVIS DE DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

### MEMBRE PARENT D'UN ÉLÈVE

Conformément à l'annexe I de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, avis est donné à chaque membre du Comité de parents pour la désignation d'un membre parent d'un élève au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

---

***Peut se porter candidat pour représenter un district tout membre du Comité de parents siégeant au conseil d'établissement d'une école située dans ce district et possédant les qualités et conditions requises.***

***Le Comité de parents désignera les membres parents d'un élève qui siégeront au conseil d'administration pour chacun des districts lors d'une rencontre qui se tiendra le mercredi 12 octobre 2021 à compter de 19h, par visioconférence (Plateforme ZOOM), le lien de la rencontre pouvant être demandé par courriel au secrétariat général à l'adresse suivante : [cournoyerlau1@cs-soreltracy.qc.ca](mailto:cournoyerlau1@cs-soreltracy.qc.ca)***

---

#### Poste ouvert aux candidatures :

N° du district	Nom du district
District #1	École St-Roch, École secondaire Bernard-Gariépy et Centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy

#### Qualités et conditions requises :

- Avoir 18 ans accomplis;
- Être citoyen canadien;
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire;
- Être domicilié au Québec depuis au moins 6 mois;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire au cours des cinq dernières années.

**Sont inéligibles à titre de membres parents du conseil d'administration :**

- Un membre du personnel du Centre de services scolaires de Sorel-Tracy;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail*, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et tout autre ministère qui sont affectés de manière permanente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les Centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à la secrétaire générale, aux coordonnées suivantes, par courriel ([cournoyerlau1@cs-soreltracy.qc.ca](mailto:cournoyerlau1@cs-soreltracy.qc.ca)) ou par téléphone : (450) 746-3990, poste 6011.**

---

**Christian Lacourse**  
Directeur général

---

**Date**